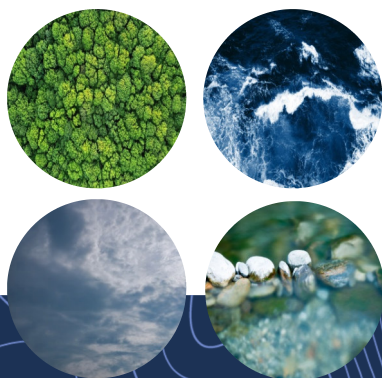




Budget et plan de financements prévisionnels 2021

Validé Bureau CLE du 17 décembre 2020



Contenu



- Rappel - Feuille de route de la CLE
- Etat d'avancement programme 2020 et proposition programme 2021 :
 - animation
 - communication
 - études
- Budget prévisionnel
- Plan de financement prévisionnel
- Avis – projet soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides
- Actualités



Rappel - feuille de route de la CLE



3

FEUILLE DE ROUTE

Feuille de route validée le 14/10/2019

Une feuille de route de la CLE qui fixe les priorités de travail pour 2021 :

Sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau afin de concilier le maintien ou l'atteinte du bon état des eaux et les usages

Outils de communication
Accompagnement des porteurs de projet

Mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE

Participation à l'élaboration des futurs contrats territoriaux BV

Acquisition et le partage des connaissances

Suivi de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord)

Articulations à poursuivre avec le SAGE Léon-Trégor (PLAV, Guic, qualité eaux littorales) et le SAGE Argoat-Trégor Goëlo (qualité eaux littorales, gestion de la ressource en eau)

- atteindre le bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion » FRGC10
- assurer une gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique
- atteindre le bon état des eaux littorales
- maintenir le bon état écologique de la masse d'eau Guic (FRGR0047) en tout point
- mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée

Plus d'infos

4



Etat d'avancement – prog. 2020



5

Bilan de la mise en œuvre du prog 2020 du SAGE



Suivi administratif et financier

Organisation et animation des instances

Accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre du SAGE

- compatibilité documents d'urbanisme
- explicitation règles du SAGE (protection ZH, nouveaux dispositifs d'assainissement ind. et carénage)

Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)

Réunions extérieures

Tableau de bord

6

Bilan des instances 2020

Commission Locale de l'Eau

17 février 2020 : bilan 2019 et programme 2020, Avis de la CLE « règle du SAGE encadrant les projets en zones humides », bilan et prog 2020 BV Léguer et BV Lieue de Grève, actualités et questions diverses

30 novembre 2020 : installation collège des élus, élections Présidents, VP et Bureau, désignations représentants

Bureau de CLE

7 février 2020

5 octobre 2020

17 décembre 2020

Participation autres instances :

Bv Léguer / BV Lieue de Grève

APPCB (plénières et bureau)

Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE) 29-30 janvier 2020

CRB

Préfiguration de l'Assemblée bretonne de l'Eau 20 janvier 2020

Journée-forum de l'Assemblée bretonne de l'eau 8 déc. 2020

AELB

Réunion des présidents de CLE du bassin Loire-Bretagne 3 déc.2020

DDTM

Etude PPR inondation et littoral Louannec – Perros-Guirec

Colloque Eau et Changement climatique 9 janvier 2020 (CRB, APPCB, ATBVB –appui technique SAGE ATG et BL)

Cycle de webconférences eaux souterraines – BRGM- organisé par l'APPCB/ATBVB

Cycle de webconférences gestion des eaux pluviales – organisé par l'APPCB/ATBVB

Colloque profils de vulnérabilité conchylicole – organisé par l'APPCB/ATBVB

Bilan 2020 provisoire / Sollicitations – projets proches ZH

⇒ Avis sollicités par les services instructeurs sur **32 demandes** de permis de construire/permis d'aménager /certificats d'urbanisme *dont par exemples:*

=> **19 sollicitations** des porteurs de projet en amont du dépôt d'un permis de construire/d'aménager dont

- projets d'aménagement (lotissement, logements collectifs ou individuels, etc.)
- projets de réhabilitation des stations d'épuration
- Accès pâtures ...

=> En cas de contentieux engagé – rôle limité de la CLE



Guide du SAGE à destination des collectivités locales :

IMPORTANT

Les inventaires des zones humides constituent un porter à connaissance qui ne conditionne pas l'exercice de la police de l'eau. Toute zone humide correspondant à la définition de l'article L211-1 du code de l'environnement, inventoriée ou non, est soumise à la réglementation en vigueur relative aux zones humides.

C'est pourquoi, il est nécessaire de vérifier la présence de zones humides au moment de l'élaboration d'un projet d'aménagement. Contactez la cellule d'animation du SAGE pour vous accompagner.

Missions cellule d'animation SAGE

Temps agents - 1,6 ETP

- Suivi administratif et financier
- Animation instances SAGE
- Organisation des instances interSAGE
- Participation réunions extérieurs (CBLB, CRB, AELB, CRESEB, APPCB, EPCI, DREAL, ...)
- Accompagnement à la mise en œuvre du SAGE
 - Collectivités => veiller à la mise en compatibilité avec les orientations et objectifs fixés dans le SAGE
 - Ports/entreprises de carénage
 - Porteurs de projet (particuliers, collectivités, agriculteurs, etc.)
- Élaboration tableau de bord
- Capitalisation et valorisation des données « qualité » et « milieux aquatiques »
- Suivi projets de communication
- Suivi étude bilan besoins/ressources
- Suivi étude sur la restauration de la qualité des eaux littorales
- Suivi des campagnes d'analyse de la qualité des eaux de surface

BP2021 : 75 874,48 € TTC

(pour mémoire BP2020 77 885,63 € TTC)

9

Bilan de la mise en œuvre du prog 2020 du SAGE

Suivi administratif et financier

Organisation et animation des instances

Accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre du SAGE

- compatibilité documents d'urbanisme
- explicitation règles du SAGE (protection ZH, nouveaux dispositifs d'assainissement ind. et carénage)

Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)

Réunions extérieures

Tableau de bord

Communication/sensibilisation

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 2020

Colloque Eau et changement climatique

jeudi 9 janvier 2020 9h-17h, Saint-Agathon

QUELS CHANGEMENTS CLIMATIQUES ATTENDUS EN BRETAGNE ?

→ Jean-Baptiste HERNANDEZ, Ingénieur d'étude et développement de Météo France

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU EN BRETAGNE

→ Pascale FERRY, Responsable de Division Eau de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne

LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE DANS LES CÔTES D'ARMOR ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

→ Joël RIVALLAN, Directeur du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d'Armor

→ Clothilde D'ARGENTRÉ, Cheffe de projet de l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA)

LES BESOINS EN EAU DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

→ Hélène ANQUETIL, Ingénieure appui à la planification et aux acteurs - Office Français de la Biodiversité (OFB)

→ Guillaume PAJOT, Coordinateur du Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB)

→ Romain SUAUDEAU, Animateur du SAGE Ellé Isole Laita

LES BESOINS EN EAU DE L'AGRICULTURE ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

→ Maëva COÏC, Chargée de missions eau et littoral du Service Régional Environnement - Chambre d'agriculture de Bretagne

QUELLES RESSOURCES POUR DEMAIN : LES ÉTUDES EN COURS

→ Pascal BILLAULT, Chef de projet gestion quantitative et Direction de l'évaluation et de la planification - Agence de l'eau Loire Bretagne

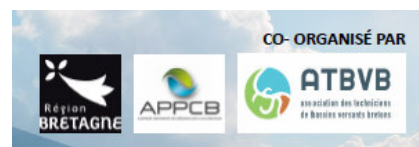
→ Mélanie BARDEAU, Directrice du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de Bretagne

LE VOLET EAU DANS UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIALISÉ (PCAET)

→ Pierre-Yves CLAVIER, Directeur de l'Écologie Urbaine - Brest Métropole

L'EXEMPLE DE LA GESTION DE L'EAU SUR LES ÎLES

→ Arnaud LE GAL, Hydrogéologue et Responsable ressource en eau - Eau du Morbihan



avec l'aide du SAGE BL et SAGE ATG



Dans un contexte de changement climatique, l'enjeu quantitatif de la ressource en eau est de plus en plus au cœur des réflexions en Bretagne.

Pour aller plus loin :

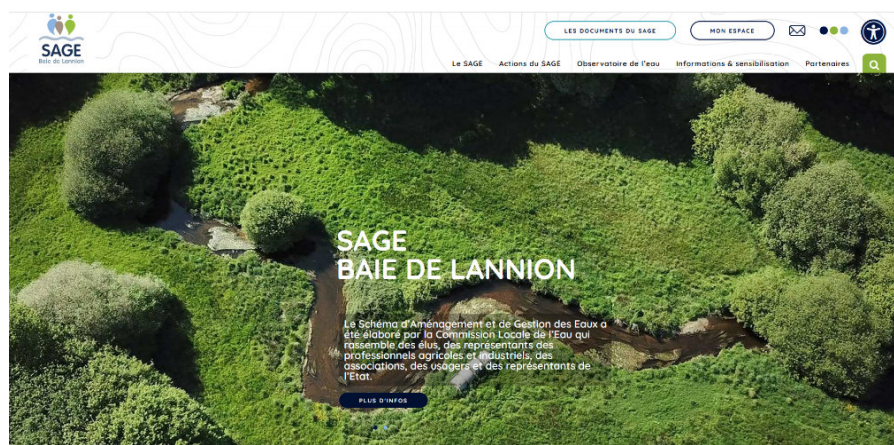
[Consulter les présentations](#)

11

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 2020

Outils de communication et de sensibilisation

Guide du SAGE Baie de Lannion



Site internet et extranet
www.sage-baie-lannion.fr

12

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 2020

Outils de communication et de sensibilisation

2020 AWARD FINALIST
NATURA 2000

La campagne « Eau la la » obtient le prix européen dans la catégorie « Communication » !
31 OCTOBRE, 2020

EAU LA LA!!!
C'EST BEAU LA MER
LES BEAUX GESTES QUI PROTÈGENT
Ar jestroù brav evit an endro

Campagne de sensibilisation aux économies d'eau – zone touristique (hébergeurs)

MERCI DE NE PAS PASSER DES HEURES SOUS LA DOUCHE

MERCI DE NE PAS GASPILLER L'EAU

EAU LA LA!!!
JE M'ENGAGE
protegeons-lamer.bzh
C'EST BEAU LA MER

Site internet www.protegeonslamer.bzh

13

COMMUNICATION PROPOSITION 2021

Création d'outils de sensibilisation

• Sensibilisation aux enjeux du SAGE

PROPOSITIONS thématiques - outils :

- Gestion durable de la ressource en eau
- Défi Eau – charte d'accompagnement des collectivités (en complément du Guide)
- Gestion intégrée des eaux pluviales
- Amélioration de la qualité des eaux - Pochoirs « la mer commence ici » « la rivière commence ici »
- Articles – autres acteurs de la mise en œuvre (BV, EPCI, communes, CD22, ...)

• Sensibilisation des usagers du littoral – campagne Eau la la / événement prix Natura 2000 – médiateurs sur le terrain d'avril à septembre 2021 et actualisation site internet

• Étude – restauration de la qualité des eaux littorales

PROPOSITIONS outils :

- Panneaux – public cible : promeneurs chemins de randonnées et plage
- Flyers – public cible: habitants des bassins versants dont la qualité bactériologique de la zone littorale située aux exutoires est dégradée
- Lettre infEAUX CD22

• Actualisation site internet du SAGE

BP2021 : 7000 € TTC
(pour mémoire BP2020 15 000 € TTC)

14

Bilan de la mise en œuvre du prog 2020 du SAGE

Suivi administratif et financier

Organisation et animation des instances

Accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre du SAGE

- compatibilité documents d'urbanisme
- explicitation règles du SAGE (protection ZH, nouveaux dispositifs d'assainissement ind. et carénage)

Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)

Réunions extérieures

Tableau de bord

Communication/sensibilisation

ETUDE – Bilan besoins ressources

ETUDE – finalisation des inventaires des ZH

ETUDE – Suivi de la qualité des eaux

ETUDE – Restauration de la qualité microbiologique des eaux littorales

STAGE 3 mois – techniques de gestion intégrée des eaux pluviales

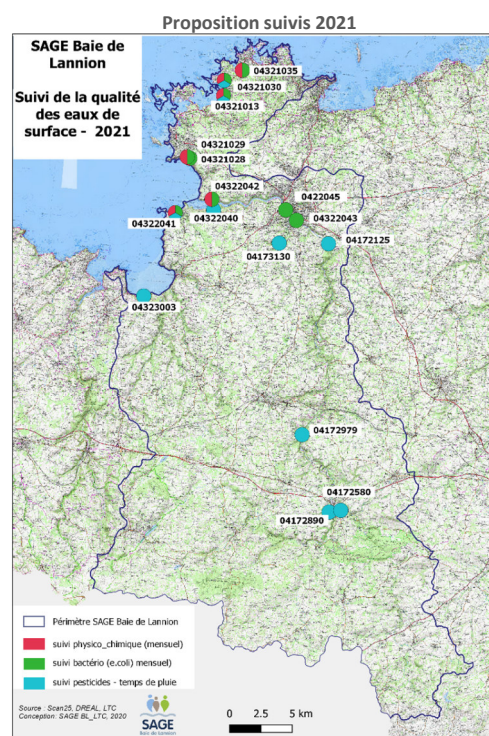
ETUDE - Bilan analyse qualité des eaux de surface

Suivis mensuels – nitrates/phosphore/bactériologie

Suivis temps de pluie – pesticides



Bilan des suivis réalisés en 2020



BP2021 : 9 762,58 € TTC
(pour mémoire BP2020 7 259,00 € TTC)

ETUDE Bilan - restauration qualité microbiologique des eaux littorales

Objectifs de l'étude:

Restaurer la qualité microbiologique des eaux littorales des zones conchylicoles et des zones de pêche à pied

Orientation 9 SAGEBL : Identifier les sources de pollution et y remédier

Diagnostics comprenant :

- suivi de la qualité des eaux (réseau de suivi existant et nouveau point de suivi – SAGEBL)
- des pratiques agricoles
- de la conformité des dispositifs d'assainissement
- localisation des exutoires des réseaux d'eau pluviale
- état des lieux des milieux aquatiques – analyse des perturbations

Sites étudiés :

- site de pêche à pied récréative et professionnelle du Banc du Guer /baignade de la Baie de la Vierge
- site de pêche à pied récréative de Beg Ar Vorn /Baignade du Bourg de Saint Michel en Grève
- site de pêche à pied récréative de Pors Mabo/ baignade de Pors Mabo
- site de pêche à pied récréative de Tourony
- site de pêche à pied récréative de Bringuiller
- zone conchylicole de Landrellec

Localisation des sites
=> cartes page 18-19

HISTORIQUE :

2017 : démarrage des diagnostics sur les bassins versants du Kerdu et du Yaudet

2018-2020 : rencontre communes concernées – poursuite du diagnostic sur BV Yaudet et Kerdu (suivi qualité eau, état des dispositifs d'assainissement et identification des priorités pour la réalisation des contrôles, sensibilisation, diagnostics agricoles et suivi des préconisations) et enquêtes de terrain (observation rejets)

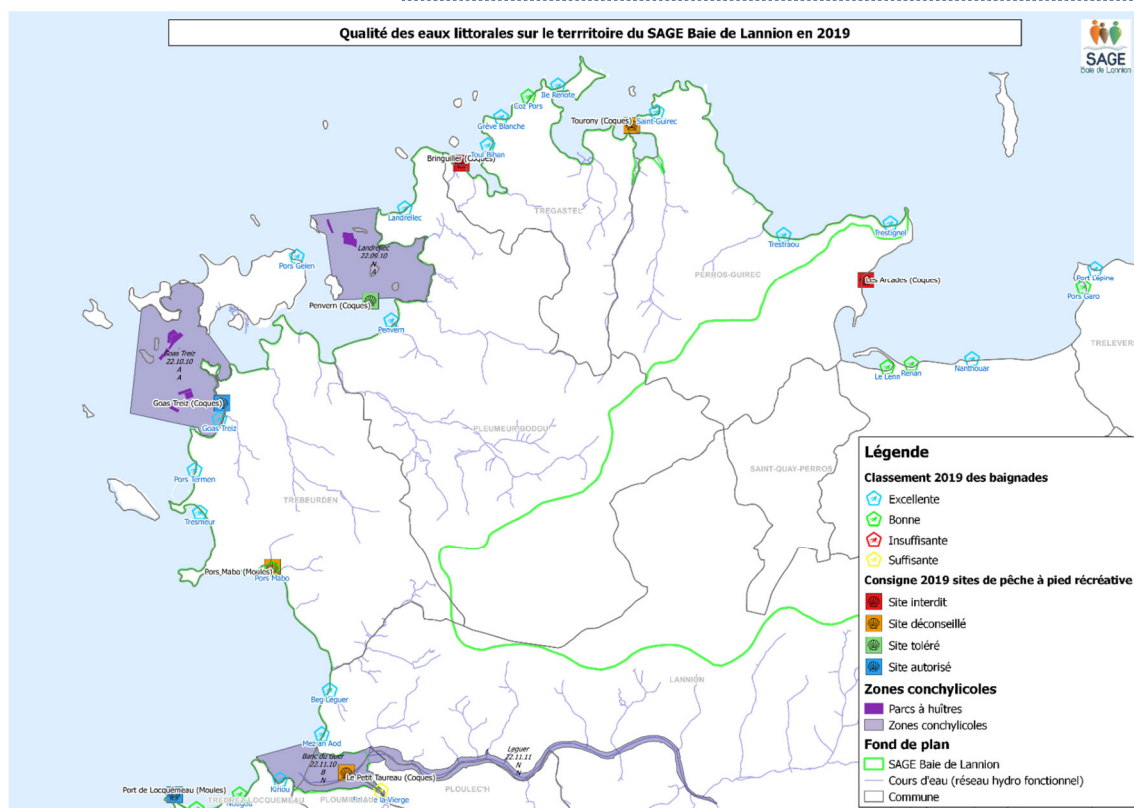
2019-2020 : démarrage diagnostic des données existantes et rencontre commune de Trébeurden (BV Pors Mabo et Cabouton)

2020: démarrage diagnostics sur les BV Landrellec, Tourouy et Bringuiller

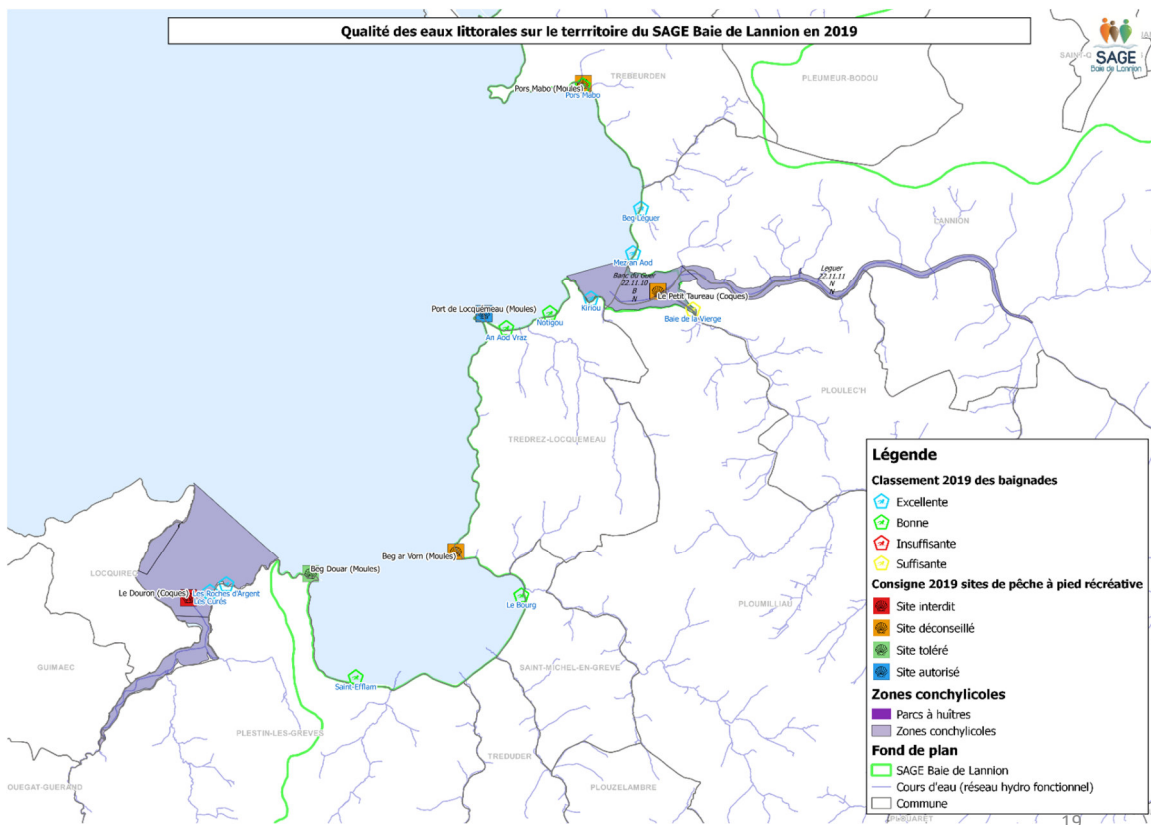
17

Satisfaction des usages littoraux

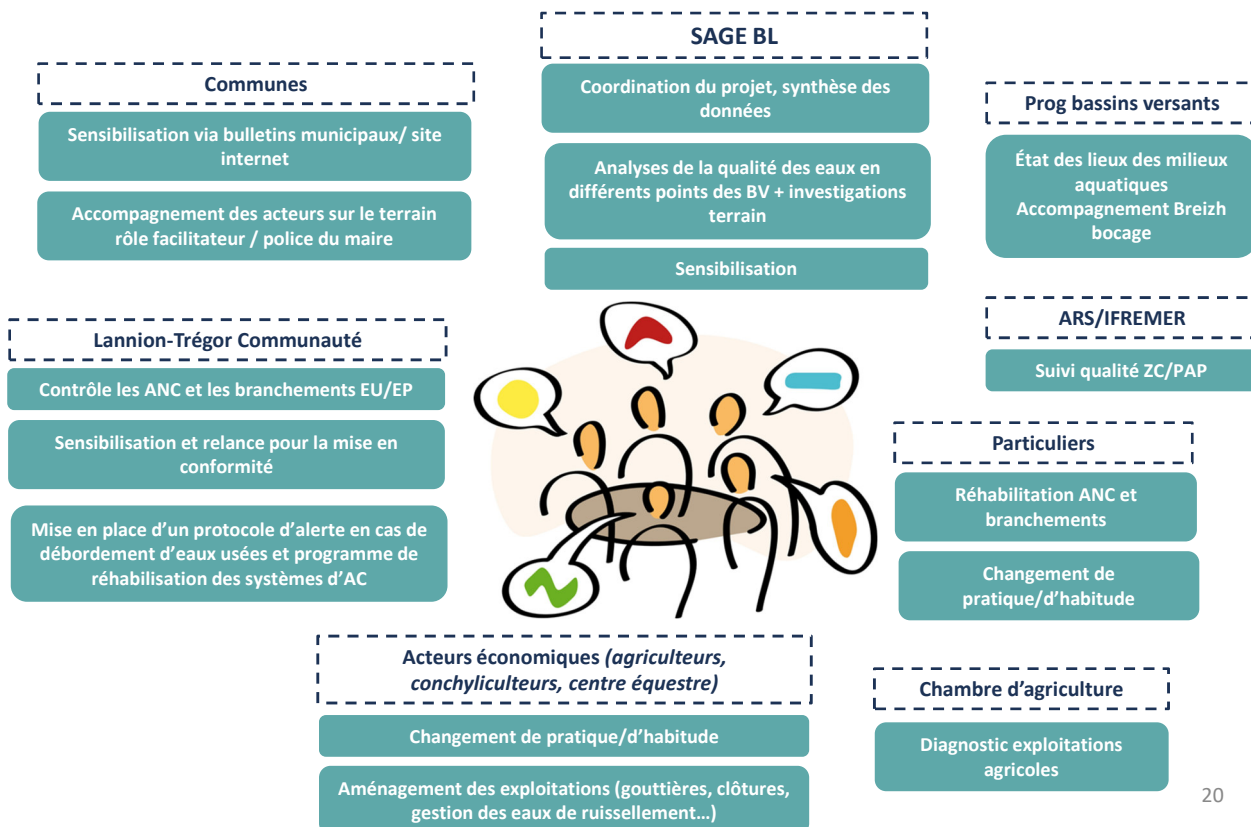
Orientation 9: Identifier les sources de pollution et y remédier



18



ETUDE Bilan - restauration qualité microbiologique des eaux littorales



Etude Bilan besoins / ressources

Disposition 34 SAGE BL : mettre en place une étude bilan besoins/ressources

Objectifs de l'étude:

Consolider et partager les éléments de connaissances nécessaires à l'élaboration d'une stratégie visant une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique

TRANCHE FERME - consolider un état des lieux hydrologique

- Poser les caractéristiques et les grands enjeux du territoire
- Mieux connaître l'hydrologie et l'hydrogéologie du territoire

TRANCHE CONDITIONNELLE - Analyse des enjeux actuels et futurs et détermination des éventuels secteurs en tension

- Analyse des effets du changement climatique
- Reconstitution du débit naturel
- Analyse des besoins nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques
- Synthèse des enjeux actuels et futurs et détermination des éventuels secteurs en tension (analyse besoin/ressource)

Calendrier prévisionnel :

- 2020 – élaboration cahier des charges
- Oct. 2020 – lancement de la consultation des entreprises
- Déc. 2020 – réception et analyse des offres (=> *réception 4 offres – en cours d'analyse*)
- 1^{er} trimestre 2021 – démarrage étude (selon accords des partenaires financiers)
- 1^{er} trimestre 2022 – Fin de l'étude

BP2021 : 100 000 € TTC (report 2020)
(pour mémoire BP2020 100 000 € TTC)

21

BP 2021

THEMES/ACTIONS	budget prévisionnel 2021
cellule d'animation et de coordination du SAGE	64 586,50
réceptions	800,00
site internet (hébergement)	800,00
frais de fonctionnement (15%)	9 687,98
cellule d'animation et de coordination du SAGE	75 874,48
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création support de sensibilisation (bulletins d'information, affiches, maquettes, panneaux), prestation agence de communication et ateliers pédagogiques	7 000,00
communication	7 000,00
sensibilisation des usagers des espaces portuaires (6 mois)	8 925,00
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau (<i>pour mémoire report inscription BP 2020 100 000€</i>)	100 000,00
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	9 762,58
étude - diagnostic qualité microbiologique des eaux littorales - analyses eaux diagnostic_ temps agents et analyse qualité eau de surface	6 243,50
études complémentaires	124 931,08
cotisation APPCB	1 700,00
COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)	209 505,55

Pour mémoire – BP 2020 221 450,63 € TTC
dont :
- Animation 77 885,63
- Communication 15 000
- Etudes 126 865,00
- Cotisation APPCB 1700

22

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2021

		TOTAL montant participations financières prévisionnelles 2021	%
AELB		135 941,97	64,89%
CD22		9 189,42	4,39%
CRB		13 348,70	6,37%
OFB		7 140,00	3,41%
Autofinancement local + cotisation APPCB de 1700 €		43 885,46	20,95%
Collectivités locales	<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	17 668,17	8,43%
	<i>Guingamp Paimpol Agglomération</i>	3 671,16	1,75%
	<i>Morlaix communauté</i>	538,07	0,26%
Producteurs AEP	<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	16 600,85	7,92%
	<i>Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long</i>	3 444,54	1,64%
	<i>Morlaix communauté</i>	1 036,45	0,49%
	<i>Guingamp Paimpol Agglomération</i>	926,21	0,44%
TOTAL		209 505,55	100,00%

23

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2021

	Cellule animation et coordination	Communication	Analyses qualité eau de surface	sensibilisation des usagers des espaces portuaires : saisonniers (diffusion des outils de sensibilisation, évaluation de l'action)	étude - restauration qualité microbiologique des eaux littorales	Etude bilan besoins/res sources	cotisation APPCB	TOTAL montant participations financières prévi 2021	%
BP 2021		7 000,00	9 762,58	8 925,00	6 243,50	100 000,00	1 700,00	209 505,55	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70,00%	50,00%	50,00%		50,00%	70,00%		135 941,97	64,89%
	54 438,93	3 500,00	4 881,29		3 121,75	70 000,00			
CD 22	10,00%		30,00%					9 189,42	4,39%
	6 260,65		2 928,77						
CR Bretagne		30,00%			20,00%	10,00%		13 348,70	6,37%
		2 100,00			1 248,70	10 000,00			
OFB - campagne Eau la la				80,00%				7 140,00	3,41%
				7 140,00					
Autofinancement local (EPCI et producteurs d'eau)	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	30,00%	20,00%	100,00%	43 885,46	20,95%
	15 174,90	1 400,00	1 952,52	1 785,00	1 873,05	20 000,00	1 700,00		

24

Règle encadrant les projets en zones humides – chemins d'accès non imperméabilisés (zone agricole)

Relevés des échanges des membres du Bureau de la CLE 05-10-2020

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail réunissant des membres de la CLE et du comité technique pour étudier les projets pouvant avoir un impact sur les zones humides. La composition de ce groupe de travail fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine CLE.



25

Directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « directive nitrates ».

Protection des zones humides – *quelque soit la superficie impactée*

Article 4 - Actions renforcées étendues à l'ensemble de la région Bretagne

4.1 - Obligations relatives à une gestion adaptée des terres

4.1.1 - Prescriptions relatives aux zones humides

Le remblaiement, le drainage et le creusement des zones humides y compris par fossé drainant, sont interdits sans préjudice des réglementations ou règles en vigueur, excepté, en cas :

- de travaux prévus lors d'entretien et de restauration de ces zones humides ;
- de travaux d'adaptation et d'extension de bâtiments ;
- de créations de retenues pour irrigation de cultures légumières sur des parcelles drainées et déjà cultivées sur sol hydromorphe sous réserve de déconnexion des drains avec le cours d'eau récepteur et leur raccordement dans la retenue. La création des retenues fera l'objet d'un suivi présenté annuellement en CODERST.

Les interventions sur des drains existants (décolmatage ou remplacement partiel) s'effectuent conformément à la réglementation en vigueur et au règlement de SAGE correspondant. Elles devront s'accompagner d'une zone tampon à l'exutoire (type fossé en méandre, fossé élargi, fossé à débordement,...) destinée à empêcher le rejet direct des eaux drainées dans le cours d'eau.

Le retournement des prairies permanentes en zones inondables est interdit.

26

Protection des zones humides – quelque soit la superficie impactée sauf exceptions

Règle 3 : Encadrer les nouveaux projets conduisant à la destruction des zones humides

L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation ou le remblais des zones humides telles que définies aux articles L211-1 et R211-108 du code de l'environnement, quelle que soit la superficie impactée, sont interdits sur l'ensemble du périmètre du SAGE baie de Lannion, sauf :

- s'il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports existants,
OU
- pour tout nouveau projet bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique,
OU
- pour tout nouveau projet bénéficiant d'une Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, les infrastructures publiques de captage pour la production d'eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales ainsi que les réseaux qui les accompagnent,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, tout nouveau projet faisant l'objet d'une déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du Code de l'Environnement,
OU
- pour l'aménagement ou l'extension des bâtiments d'exploitations agricoles dans la continuité des bâtiments existants,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant une gestion adaptée et une valorisation des zones humides,
OU
- **s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant le pâturage,**
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant une gestion forestière,
OU
- si un certificat d'urbanisme, ou un permis d'aménager, ou une déclaration préalable, en cours de validité ont été délivrés avant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE

Dans la conception de ces nouveaux projets, des mesures adaptées doivent être définies pour :

- éviter l'impact ;
- réduire cet impact s'il n'a pas pu être évité ;
- et à défaut, compenser le dommage résiduel identifié en application de la disposition 8B-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

27

5 projets de chemin agricole en zones humides

• Demandes :

Ploubezre **130m²**

Plestin-les-Grèves **180m²**

Maël-Pestivien **240m²** (suite au déplacement du bâtiment agricole principal)

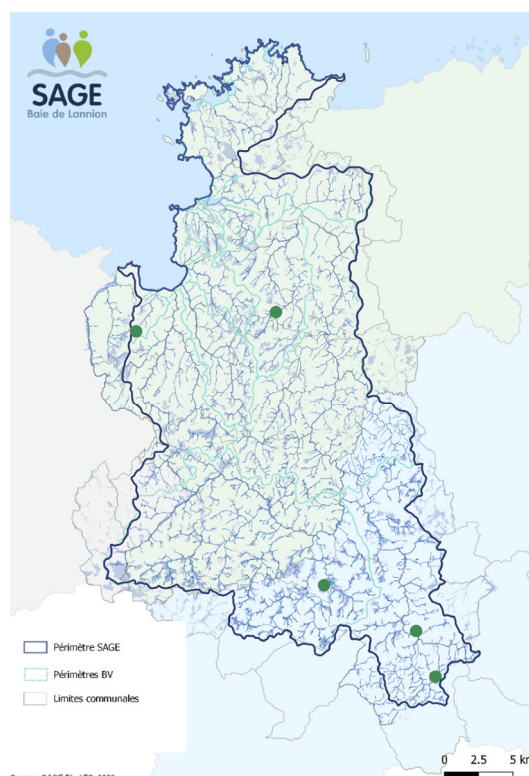
Pont-Melvez **80m²**

Plougouven **3 500m²**

Relevés des échanges des membres du Bureau de la CLE 05-10-2020

Présentation des projets sur site aux membres du Bureau (16 déc. 20 et janvier 21)

Diffuser un document d'information sur les bonnes pratiques pour l'aménagement de chemin non imperméabilisés en ZH / de pose de buse (en partenariat avec la profession agricole/ programme d'actions BV)



Création de chemin agricole en zone humide

Raisons de la demande :

- Assurer la sécurité (bétail sur route)
- Acquisition de nouvelles parcelles
- Faciliter le pâturage
- Gain de temps
- Acceptation sociale (passage des bêtes sur la route, sallissement)

Risques :

- Dégradation du rôle d'épuration naturelle des eaux des ZH/CE => risque pollution diffuse nitrates
- Risque de pollution microbiologique

=> *Pollution ++ si passage des bêtes déjà effectif sans aménagement*

Compensations possibles : *restauration la fonctionnalité des zones humides équivalente à la superficie impactée par le projet*

suppression de remblai (bâtiment, stockage de terre, ancien chemin, ...), remise à l'air libre - suppression d'une buse sur un cours d'eau (lien nappe/cours d'eau, restauration de la zone humide rivulaire), remise du cours d'eau dans son talweg et la mise en herbe de la parcelle attenante (amélioration fonctionnalité ZH rivulaire), dé-drainage, déconnexion fossé d'un cours d'eau et restauration de la fonctionnalité de la zone humide, etc.

=> Petite superficie à compenser, pas toujours évident de trouver des mesures compensatoires

29

Proposition avis

Visite terrain Plestin-les-Grèves et Ploubezre
Mercredi 16 décembre 2020
(rdv 9h30 à Plestin-les-Grèves Kerangrec'h)

30



Actualités

[Projet de SDAGE Loire-Bretagne – consultation début 2021](#)



31



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Consulter le SAGE Baie de Lannion approuvé :
www.sage-baie-lannion.fr



Partenaires financeurs :



32